

**Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer**  
(Calvados)

Déclaration de projet  
pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour gens du voyage  
sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Orne

et

mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)  
de la commune

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

diligentée du 19 mars au 18 avril 2016

**Partie 2 : CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ**

# 1. RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE

Le dossier présenté à enquête publique consiste en :

- la déclaration de projet pour la réalisation d'une aire d'accueil des Gens du voyage porté par la communauté d'agglomération de Caen-la-mer sur le territoire de la commune de Fleury/Orne,
- la mise en compatibilité du PLU de Fleury/Orne afin de permettre la réalisation du projet. La commune d'Ifs est concernée par l'accès à cette aire.

# 2. LES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE

La préparation de l'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et constructive, au même titre que la présentation du dossier et la visite sur site.

L'information du public et l'affichage ne souffrent d'aucune lacune. Le dossier soumis à enquête est clair, compréhensible et accessible à tous.

# DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique s'est tenue du 19 mars au 18 avril 2016, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2016.

La participation du public à l'occasion de la présente enquête a été totalement inexistante. Aucune personne ne s'est présentée à l'occasion des 4 permanences. De même, aucune déposition n'a été portée sur les registres et aucun courrier ne m'a été adressé. Par voie de conséquence, l'enquête s'est déroulée de manière totalement sereine.

Les contacts établis au cours de cette enquête, essentiellement avec les services de Caen-la-mer, ont été cordiaux et professionnels, au même titre que ceux établis avec les élus et les personnels des services des mairies de Fleury/Orne et d'Ifs qu'il convient de remercier.

L'enquête publique a été normalement clôturée par mes soins le lundi 18 avril 2016 à 17h 30 en mairie de Fleury/Orne.

J'ai remis le procès-verbal de synthèse le jeudi 21 avril 2016 aux représentants de Caen-la-mer, la date de remise du mémoire en réponse et ses éventuelles observations ayant été fixée conjointement au 5 mai 2016.

# 3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Les personnes publiques associées (PPA) ainsi que les personnes consultées ont émis un avis favorable au projet dans le cadre réglementé de l'examen conjoint réalisé. Les questions évoquées lors de cet examen ont toutes reçu une réponse adaptée.

Les observations du public sont inexistantes.

# 4. ARGUMENTAIRE ET AVIS

## 4.1. sur l'intérêt du projet :

Ce projet répond à un objectif affiché au niveau local et à une cohérence d'ensemble. En effet, il s'inscrit tout d'abord dans l'application de la loi sur l'accueil des Gens du voyage puis il se décline à plusieurs niveaux, respectivement du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage, du SCOT de Caen Métropole et enfin des objectifs de la communauté d'agglomération de Caen-la-mer. La logique d'ensemble et la continuité sont ainsi intimement respectées.

Au demeurant, le nombre d'emplacements projetés sur cette aire pose la question plus générale de

l'adéquation entre l'offre de places proposées au niveau de l'agglomération caennaise et la réalité de ce printemps 2016 qui voit un nombre important de caravanes des Gens du voyage qui se sont installées sur divers espaces dans le secteur de Caen nord-ouest. Une analyse plus précise de la situation devrait permettre aux institutions concernées de distinguer ce qui est du ressort du grand passage et de l'accueil semi-sédentaire.

#### 4.2. sur le dossier présenté

Le dossier présenté est complet au plan du respect des textes, il est clair et détaillé, abondamment illustré et accessible à tous publics.

#### 4.3. sur la consistance du projet et ses impacts

L'ensemble des impacts a été clairement analysé, même si la production d'une étude d'impact, au sens réglementaire, n'a pas été estimée nécessaire par les services de l'Etat. Les impacts de l'environnement sur le projet ont également été identifiés et utilement pris en compte, notamment au regard de la présence à proximité du boulevard périphérique de Caen et de ses nuisances sonores.

#### 4.4. sur la mise en compatibilité du PLU de Fleury

Les modifications du règlement sont intégrées au projet : modification du règlement graphique avec production d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) spécifique, modification du règlement écrit. Il ressort du dossier présenté que la logique d'ensemble est respectée.

#### 4.5. sur l'examen conjoint

L'ensemble des personnes publiques concernées a pu s'exprimer et ainsi formuler un avis éclairé.

#### 4.6. sur l'avis de l'Autorité environnementale

Il est pris acte que cet avis n'a pas été rendu obligatoire suite à l'analyse du dossier effectuée par les services de l'Etat.

Mais également, suite aux questions posées au porteur du projet au cours de l'enquête :

#### 4.7. sur la rédaction du règlement

La rédaction de l'article 1AUGv4, dans le paragraphe « Gestion des eaux pluviales »/1er alinéa, a fait l'objet d'une question posée et d'une réponse de Caen-la-mer. La rédaction proposée mérite à l'évidence d'être rectifiée sur la base de la rédaction exprimée par Caen-la-mer dans sa réponse (**Réserve**).

#### 4.8. sur l'aménagement de la continuité du chemin piétonnier du Fier à Bras

La commune d'Ifs a fait remarquer que l'aménagement du chemin du Fier à Bras pourrait utilement ne pas revêtir « un caractère trop confidentiel », à l'abri des regards entre le merlon du périphérique et le talus paysager lié à l'aire d'accueil. Cette remarque m'apparaît pertinente dès lors que ce chemin, emprunté par de nombreux piétons, appelle certainement à un aménagement végétal qui permette une relative transparence visuelle plus particulièrement côté RN 814 (**Recommandation**).

o-o-o-o-o-o

En conclusion,

**Vu,**

- l'affichage et les modalités d'information du public mis en œuvre,
- la constitution du dossier présenté et soumis au public,
- le déroulement de l'enquête publique et, en particulier, l'absence d'observations de la part du public ;

Ce jour, j'ai clôturé mon rapport.

Il est destiné à M. le Préfet du Calvados, DDTM du Calvados, autorité organisatrice de l'enquête.

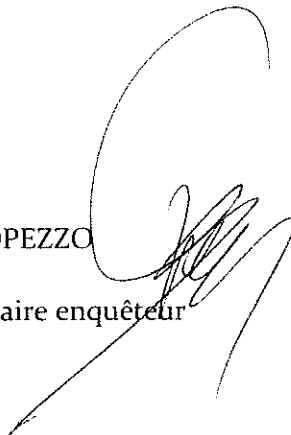
Le rapport d'enquête est remis contre récépissé, accompagné des trois registres d'enquête.

Le rapport comprend : le rapport proprement-dit avec ses annexes et pièces jointes relatives au déroulement de l'enquête publique (Partie 1) ainsi que mes conclusions assorties de mon avis motivé (Partie 2).

Fait le 7 mai 2016,

Patrick OPEZZO

Commissaire enquêteur



Copie du présent rapport et de mes conclusions est transmise à :

- M. le Président du Tribunal administratif de Caen,
- M. Alain MANSILLON, commissaire enquêteur suppléant.

**Après avoir,**

- analysé le projet présenté en enquête publique,
- entendu la présentation du projet lors de la réunion du 10 février 2016,
- visité le site du projet et appréhendé le contexte urbain et paysager ;
- visité l'aire aménagée de Carpiquet/Bretteville-sur-Odon servant de référence au présent projet,

**Considérant,**

- les dispositions du PLU de Fleury/Orne en vigueur,
- l'intégration du présent projet aux réflexions sur l'urbanisation future de la commune depuis plusieurs années,
- la qualité de l'aménagement envisagé, à l'instar de l'aire de Carpiquet/Bretteville-sur-Odon,
- la proximité des réseaux VRD et le raccordement possible à ces derniers,
- les avis des personnes publiques qui se sont prononcées sur le projet dans le cadre de l'examen conjoint,
- les réponses fournies par Caen-la-mer aux questions posées, en particulier concernant l'aménagement du chemin piétonnier du Fier à Bras ainsi que la formulation de l'article du règlement relatif aux eaux pluviales ;
- que les collectivités concernées se sont investies de manière continue et cohérente dans la mise en œuvre de ce projet,

Et estimant au final que l'intérêt général porté par le projet, emportant la modification du PLU de Fleury/Orne, est suffisamment démontré,

**Pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts un AVIS FAVORABLE au projet de :**

- **déclaration de projet pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour Gens du voyage sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Orne**
- et
- **de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Fleury-sur-Orne**

**tel que présenté à l'enquête publique.**

**Cet avis favorable est cependant assorti de la réserve suivante :**

- que la rédaction de l'article 1AUGv4, dans le paragraphe « Gestion des eaux pluviales »/1er alinéa, soit rectifiée sur la base de la rédaction exprimée par Caen-la-mer dans sa réponse.

**Il est complété de la recommandation suivante :**

- que le chemin du Fier à Bras fasse l'objet d'une réflexion complémentaire destinée à optimiser l'aménagement végétal permettant une transparence visuelle côté RN 814 tout en conservant l'intimité des usagers de l'aire d'accueil.

**o-o-o-o-o-o**